

Paris, le 01 octobre 2020

Elior France annonce un plan pour assurer la pérennité de son activité de restauration collective en Entreprise

Lors d'une réunion extraordinaire de son CSE, Elior France a annoncé mercredi 30 septembre un projet de plan de sauvegarde de l'emploi au sein de son activité de restauration collective en Entreprise.

Si la crise sanitaire et économique a des impacts importants mais conjoncturels dans les secteurs Enseignement et Santé, elle amplifie en revanche des mutations structurelles bien plus profondes dans les activités de restauration collective en Entreprises. Dans le tertiaire comme dans l'industrie, les volumes quotidiens connaissent depuis de longs mois des baisses importantes et de fortes fluctuations, principalement liées à l'accélération de l'évolution de la relation des salariés au travail, avec par exemple une augmentation pérenne du télétravail, estimée à plus de deux jours par semaine, contre moins d'un jour il y a un an. Par ailleurs, la réduction d'activité de nombreux clients, allant jusqu'à des fermetures de sites, a un impact économique direct, immédiat et durable sur les activités d'Elior France dédiées aux entreprises.

Bien avant la crise, Elior avait engagé de profondes transformations et lancé des innovations culinaires et digitales pour proposer des solutions de restauration plus adaptées aux nouvelles attentes des clients et convives en entreprises. D'autres actions ont été engagées pendant le confinement afin de s'adapter à la nouvelle réalité du marché : renégociations systématiques de contrats avec les clients, prise de congés, formations, mobilité interne, activation des dispositifs gouvernementaux d'activité partielle.

Aujourd'hui, Elior Entreprise et Arpège doivent adapter plus en profondeur leur organisation pour assurer leur pérennité. C'est l'objet du plan qui a été présenté ce jour aux partenaires sociaux. Cette réorganisation prévoirait la suppression de 1888 postes, répartis sur 1260 lieux de restauration en entreprises opérés par Elior Entreprises et Arpège, sur l'ensemble du territoire.

« L'entreprise va maintenant s'engager dans une démarche de concertation et d'échanges avec nos partenaires sociaux pour limiter au maximum l'impact de ce projet sur l'emploi. C'est ma volonté et nous en avons les moyens. Autant que possible, un reclassement sera proposé aux collaborateurs concernés vers les autres activités du Groupe en France - en restauration comme en services au travers des postes vacants, des postes créés par ce projet et du turnover habituel. On estime à plus de 1000 le nombre de postes potentiellement disponibles dans l'année à venir», a déclaré **Frédéric Galliath, Directeur Général de l'activité Entreprise au sein d'Elior France.**

En complément du présent projet de plan de sauvegarde de l'emploi et pour faire face à des réductions d'activités qui seraient conjoncturellement liées à la crise sanitaire, Elior envisage d'avoir recours à un dispositif d'activité partielle de longue durée dans les sites ou la mise en place de ce dispositif serait possible (grands sites) et conviendrait à leur situation.

La direction d'Elior Entreprise tiendra les employés régulièrement informés tout au long du processus, dans le respect de leurs instances représentatives.

À propos d'Elior France

Leader français de la restauration collective, Elior France propose des solutions personnalisées et des concepts innovants de restauration et de services, dans le monde de l'enseignement, de l'entreprise et de la santé. C'est avec passion que chaque jour, les 24 200 collaborateurs et collaboratrices d'Elior France accueillent et prennent soin de plus de 1,4 million de convives. Elior France est particulièrement attentive à la santé et au bien-être de ses convives, au développement professionnel de ses collaborateurs et à l'impact de ses activités sur l'environnement.

Pour plus de renseignements : elior.fr / Elior sur Twitter : @Elior_France

Contact presse

Thibault Joseph – thibault.joseph@eliorgroup.com / +33 (0)1 71 06 70 57 / +33 (0)6 23 00 16 93